



PROGRAMME DE FORMATION INITIALE SPECIALISATION CITERNE

Création :	15/09/2019
Révision :	V2
Fiche	FICH8.2-017

Intitulé :

Formation Initiale Spécialisation Citerne

Durée :

32 séances de 45 min soit 4 jours

Prérequis :

- Avoir un certificat de formation 8.2 Base en cours de validité

Objectifs visés :

- Acquérir les connaissances nécessaires au transport routier de marchandises dangereuses en citerne, conformément à l'ADR en vigueur et Arrêté TMD
- Obtenir le certificat ADR citerne

Compétences professionnelles visées :

- Connaître les prescriptions générales de la réglementation
- Connaître les obligations et les responsabilités lors du transport de matières dangereuses en citerne.

Modalités de personnalisation d'accès à la formation :

La formation est destinée aux personnes souhaitant conduire des véhicules transportant des matières dangereuses en citerne (sauf 1 et 7)

Modalités et moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement :

La formation est réalisée dans des salles de formation adaptées

Moyens techniques : écran, tables, chaises, rétroprojecteur, paperboard.

Le formateur utilise un diaporama projeté à l'aide d'un vidéoprojecteur, un tableau papier et les documents relatifs à la réglementation. Il met à disposition des documents stagiaires et réalise des exercices pratiques et spécifiques.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

Feuilles de présence
Questions orales et écrites
Travaux pratiques
Questionnaire d'examen

Rédigé par : Keryn BOUZAEFF
Vérifié par : Pascal BOUZAEFF
Validé par : Pascal BOUZAEFF
Le 05/05/2020



PROGRAMME DE FORMATION INITIALE SPECIALISATION CITERNE

Création : 15/09/2019

Révision : V2

Fiche FICH8.2-
017

Programme :

- Accueil des stagiaires
- Équipements spécifiques des véhicules-citernes
- Opérations de chargement et de déchargement
- Signalisation et placardage des véhicules-citernes
- Documents spécifiques concernant les citernes
- Circulation et stationnement des véhicules
- Accidentologie spécifique aux véhicules-citernes

Redigé par : Keryan BOUZAEFF
Vérifié par : Pascal BOUZAEFF
Validé par : Pascal BOUZAEFF
Le 06/05/2020

Page 2 sur 2